

COMMISSION DES MOYENS DU VENDREDI 04 DECEMBRE 2015

PRESENTS : Mesdames et Messieurs: Claude OPHELE-ROSSETTO, Éric -Alain ZOUKOUA, Emmanuel NERON, Bernard BURON, Alain GUEIFFIER, Nathalie MOREAU, Jean Michel FOURNIER, Emmanuel MOYSE, Jean Louis BOUCQUARD, Bruno BOISSAVIT, Yves RAINGEAUD, Francis BOURREAU, Jean FABBRI, Patrick LAFFEZ.

PRESENTS A TITRE CONSULTATIF : Mesdames et Messieurs : Alain RONCIN, Président de la Commission, ELISE LAUMONIER, Agent comptable, LUDOVIC GALISSON, Adjoint au DSF, Philippe, DAILLOUX, DSF,

EXCUSES : Mesdames et Messieurs : Dominique VAILLANT, Véronique MAUPOIL représentant B. Yvonnet.

INVITES : Christelle PRAGNON, directrice du SCFC

ORDRE DU JOUR	EXPOSE ET PROPOSITIONS	AVIS DE LA COMMISSION DES MOYENS
<p><u>Tarifs de la formation continue</u></p>	<p>Cf. détail des tarifs joint.</p> <p>Les différents tarifs sont présentés conformément au document joint. Il ressort :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Dispositions générales</u> : - Tarif réduit pour les agents de l'UFRT. - Montant plancher appliqué lors d'une réinscription : 260€. - <u>Insertions formations initiales</u> : stabilité des tarifs, sauf pour l'agrégation (décision du rectorat). - <u>V.A.E.</u> : nouveaux tarifs de 330€ et de 120€ pour « maintien de dossier ouvert ». - <u>Inscriptions au module (UE)</u> : sans changement - <u>Bilans de compétences</u> : sans changement. - <u>Autres</u> : - DAEU : majoration nécessaire car tarif non revalorisé depuis 2009 ; - Nouvelle formation C2I : 500€ et 400€ si non financé. - Remplacement du montant de l'indemnisation des membres de jury de VAE au profit de l'application du barème règlementaire, à compter du 1^{er} septembre 2016. <p><u>Méthode</u>: la commission devra à l'avenir se prononcer sur un budget global de la formation continue, détaillé par composante, avec l'objectif d'un solde le plus élevé possible. (en sus des pièces actuelles servant au vote des tarifs).</p>	<p>Vote sur l'ensemble des dispositions tarifaires proposées : Approbation à l'unanimité</p>

<p><u>Budget initial 2016</u></p>	<p>PJ : dossier du budget initial 2015</p> <p>Le projet de budget initial 2016, non encore soumis au rectorat, est présenté à l'aide d'un diaporama de synthèse, sous réserve de la notification de la SCSP 2016 par le MESR.</p> <p>A la section de fonctionnement, les recettes encaissables augmentent de 3 217K€ et les dépenses de 1 439K€ (2 852 en 2015); la masse salariale étant en hausse contenue de 796K€. Il est souligné que le compte de résultat agrégé est à l'équilibre (contre : -2 924K€ au BI 2015), fruit d'une nouvelle préparation mettant en exergue la CAF dans la construction budgétaire. La CAF s'élève à 2 804K€ (1 024K€ en 2015), incluant une IAF de 78,4K€ pour la Fondation.</p> <p>La dotation nette aux amortissements diminue de 1 145K€, ce qui contribue à l'équilibre du compte de résultat. Cela s'explique notamment par un décalage entre le début de l'amortissement des biens incorporés à l'inventaire et celui de la reprise sur amortissement des subventions qui les ont financés. Ce point sera analysé en vue de supprimer ou réduire cet écart de date, qui introduit une distorsion dans le budget.</p> <p>Les dépenses d'investissement sont en hausse de 1 951K€, mais les recettes ne progressent pas au même rythme (145).</p> <p>Au final, ce budget se traduit par un prélèvement sur le fonds de roulement de 2 737K€ (2 419 en 2015). À l'issue de ce budget, le fonds de roulement s'élève à 15 211K€ soit 29 jours de dépenses de fonctionnement (16 615K€, représentant 32 jours au BI 2015), dont 3 636K€ affecté au programme immobilier de l'UFRT, lors du vote du compte financier 2014.</p>	<p>Approbation à l'unanimité</p>
<p><u>Questions diverses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CETU ELMIS – cession gratuite d'un bateau - Tarif de correction de copie - Sortie d'actif d'un oscilloscope - CERTEM - Précision sur le tarif voté pour le DIU Etudiant Entrepreneur 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de cession gratuite d'un bateau à l'association « les bateliers ligériens » qui n'appelle pas de commentaire - Conformément à l'arrêté fixant les taux de rémunération pour le fonctionnement de jurys de concours nationaux d'agrégation de l'enseignement supérieure, et de jurys d'entrée aux écoles, de jurys d'examens, hors 3ème cycle de médecine, ou de jury de VAE, ces taux doivent être arrêtés par le CA, dans une fourchette de 1.50 € à 2.30 €/ copie. Proposition de la commission : 2,30€. - Proposition de sortie de l'actif de ce bien pour sa valeur inscrite à l'actif et au passif. - A l'intérieur du tarif déjà voté de 500€, la ventilation est la suivante : <ul style="list-style-type: none"> -1ere inscription : droit de base 184€, médecine préventive : 5,10€, droit spécifique : 310,90€. -double inscription : D. base : 122€, D. spécifique : 378€. 	<p>Approbation à l'unanimité pour chaque proposition</p>

